

Création d'emploi

Encore une fois, monsieur le président, je lui demanderais de revenir à cet excellent discours du budget qui, encore une fois, démontrait l'intérêt de ce gouvernement à vouloir régler les problèmes économiques dans ce pays, à ce fameux discours du budget où le ministre des Finances prévoyait, justement par l'attitude du gouvernement à vouloir d'une part, diminuer l'inflation et, d'autre part, diminuer notre déficit budgétaire. Il prévoyait également qu'au cours des années 1982-1983 notre déficit, par nos politiques, serait probablement diminué à 6.6 milliards de dollars et, au cours des années 1983-1984, à 5.5 milliards de dollars. Je crois que le ministre des Finances et notre gouvernement veulent réellement démontrer que, grâce à ce gouvernement, nous prenons des mesures énergiques pour que l'inflation et notre déficit budgétaire soient diminués. Évidemment, monsieur le président, la motion de cet après-midi semble vouloir démontrer que le gouvernement ne fait rien dans la création d'emplois, qu'il est incapable de réaliser qu'à travers le pays que nous vivons des situations difficiles et que certaines régions plus que d'autres sont touchées par le chômage.

Monsieur le président, j'essaierai pendant les quelques minutes qui sont mises à ma disposition de démontrer que le gouvernement, et plus particulièrement le ministère de l'Emploi et de l'Immigration, par ses divers programmes, répond justement aux critiques qui nous sont formulées par les partis de l'opposition et s'attaquent directement à ce problème de la création d'emplois. À l'intérieur de notre ministère, divers programmes répondent à ces problèmes et il s'agit justement de parler des programmes d'emplois communautaires. Nous avons les programmes d'aide à la création d'emplois locale que nous appelons communément PACLE.

Un nouveau programme a également été mis en vigueur au cours de la dernière année financière par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration en conjonction avec le ministère de l'Expansion économique régionale pour répondre encore une fois aux problèmes incessants que nous rencontrons dans certaines régions. Ces programmes extrêmement importants et extrêmement bénéfiques sont les programmes ADEL. Nous avons également établi d'autres programmes sur lesquels je pourrai revenir plus en détail un peu plus tard.

Je voudrais simplement signaler qu'avec ces différents programmes d'emploi communautaire nous avons créé au cours de la dernière année financière des dizaines de milliers d'emplois. S'il ne s'agit pas là d'actions concrètes de notre gouvernement pour pallier le chômage et répondre à des situations, je me demande de quelle façon nos amis d'en face perçoivent les gestes du gouvernement dans un tel domaine. Je voudrais également ajouter qu'à l'intérieur de ces emplois créés notre gouvernement a également porté une attention extrêmement importante et spéciale aux jeunes. C'est un domaine qui concerne énormément notre gouvernement et le ministre qui dirige ce ministère.

Nous avons créé l'an passé, au cours de l'été seulement, 49,200 emplois pour les jeunes à travers le Canada, et plus particulièrement au Québec 13,924 emplois. Ce qui s'est traduit, monsieur le président, par des sommes de 100 millions de dollars dans la création d'emplois pour les jeunes. Il faut quand même songer et accepter que nous vivons dans le pays un système de libre entreprise où il revient premièrement à l'entreprise privée de créer des emplois. Tout en admettant ce

premier principe, notre gouvernement, de la même façon, veut, par ces divers programmes, aider et être complémentaire de cette entreprise privée pour la création d'emplois. C'est de cette façon que nous réussissons dans toutes les régions des diverses provinces, en collaboration avec l'entreprise privée, à créer des emplois. Il est évident que certains de ces emplois sont temporaires. Mais, par contre, nous devons admettre, monsieur le président, surtout encore une fois au niveau de ces jeunes par des emplois temporaires que nous réussissons à créer à travers le pays, que nous permettons à des milliers de jeunes d'acquérir une expérience qui leur permettra par la suite de trouver une nouvelle orientation et une nouvelle facilité pour certains métiers ou certaines orientations dans le travail, ce qui les amènera plus tard à accéder au marché du travail et y trouver un emploi permanent.

De même, monsieur le président, ces programmes temporaires s'adressent également à divers groupes de la société. Nous n'avons qu'à penser aux femmes et à d'autres catégories comme les handicapés, les gens avec des problèmes sociaux, avec des problèmes économiques qui peuvent, grâce à ces différents programmes, trouver de l'emploi. J'aimerais peut-être commencer en vous expliquant plus en détail certains programmes de développement communautaire. Je voudrais rappeler pour le parti d'en face, l'opposition officielle, qui se plaît à nous reprocher de ne pas créer d'emplois au Canada, que pendant la courte période où nous avons été dans l'opposition, ce parti qui était alors au pouvoir avait décidé de supprimer ces programmes de développement communautaire. Si ce gouvernement était resté au pouvoir, que serait-il arrivé avec tous nos programmes de création d'emplois? Mais heureusement la population canadienne a vu clair, et neuf mois après elle a reporté au pouvoir un gouvernement qui est capable justement de percevoir et de comprendre les problèmes économiques dans notre pays et de faire en sorte que nous puissions créer et garder ces programmes indispensables à nos régions pour la création d'emplois.

● (1700)

Le ministre a annoncé ces programmes de développement communautaire, monsieur le président, au début de l'été, et un montant de \$113,400,000 pour la deuxième phase des projets de développement communautaire dont 38 millions soit 34 p. 100 étaient destinés exclusivement à la province de Québec. Cela a permis, monsieur le président, de créer au Québec 6,560 emplois. Et je crois, monsieur le président, que je peux parler d'une façon particulière de ces projets de développement communautaire, car je représente la circonscription de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine qui, au cours de la période hivernale a un taux de chômage qui se situe entre 25 et 30 p. 100. Ces programmes de développement communautaire nous ont permis, monsieur le président, de créer dans la circonscription que je représente, et dans notre région, des emplois au cours des dernières années. Ces divers programmes de création d'emplois existent depuis 1973, et ils nous ont permis de créer des emplois temporaires, il va de soi, mais ces programmes de développement nous ont également permis de créer des infrastructures qui, par la suite, ont permis d'embaucher sur une base permanente des employés dans la plupart des 45 municipalités qui forment la circonscription de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine.